



La Lettre du Conseil Avril 2014

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voici déjà quelques semaines qu'ont eu lieu les élections municipales où vous avez choisi l'équipe qui gérera Cellettes pour les six prochaines années.

Je voudrais tout d'abord, en mon nom, ainsi qu'en celui des élus cellettois, vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée tout en vous exprimant massivement (vous avez été près de 77% des inscrits à vous prononcer). Ensuite, je tenais à vous assurer que nous serons au service de tous les cellettois et que nous ferons au mieux afin de satisfaire vos attentes.

Désormais l'équipe municipale est installée. Après le maire, les adjoints ont été élus, les différentes commissions ont été mises en place et les représentants des syndicats désignés.

Le but de cette première Lettre du Conseil du mandat est de vous les faire connaître. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les thèmes sur lesquels nous allons travailler ainsi qu'avec les différents élus qui s'y impliqueront.

Dans le même temps, les élections ont eu lieu à Agglopolys. Le Président Christophe Degruelle a été réélu ainsi que quinze vice-présidents chargés des différents secteurs de compétence s'appliquant à l'ensemble des 48 communes, comme relaté dans la presse. Là aussi, des commissions vont se mettre en place où nous désignerons en leur sein différents élus cellettois afin qu'ils portent la parole de Cellettes et s'impliquent dans toutes les actions de l'Agglo.

Concernant la vice-présidence dont j'aurai la charge, il s'agit de l'agriculture, la viticulture, la biodiversité et les paysages naturels.

Le temps que cette lettre vous soit distribuée, nous travaillons sur la prochaine qui paraitra fin juin. Elle sera essentiellement consacrée au budget 2014 et sur l'avancement des dossiers en cours. Dès l'automne prochain, nous vous proposerons une nouvelle présentation de cette lettre d'information.

En attendant, je vous souhaite bonne lecture et vous dis à bientôt.

Michel CONTOUR

Horaires d'ouverture de la Mairie

E-mail : formalités administratives : accueil@cellettes41.fr - relations avec M le Maire : dgs@cellettes41.fr

Site Internet: www.cellettes41.fr

Vos élus

Le nouveau conseil municipal a été élu le 23 mars 2014. Il se compose de 19 conseillers municipaux : le Maire et 18 conseillers, dont 5 adjoints :

1er adjoint : Alain MARCHAND en charge de l'urbanisme

2ème adjoint : Françoise COUSIN en charge du service enfance, affaires scolaires et affaires sociales

3ème adjoint : Julien PARISOT en charge du service technique, de la voirie et de l'environnement

4ème adjoint : Isabelle MASTON en charge de l'animation jeunesse et petite enfance, de la vie associative

et culturelle, ainsi que de la communication

5ème adjoint : Yves BAILLY en charge des finances et bâtiments communaux.

Le maire



Michel CONTOUR

Les adjoints



Alain MARCHAND



Françoise COUSIN



Julien
PARISOT



Isabelle MASTON



Yves BAILLY

Les conseillers municipaux



Jean-Claude JOHANNET



Jean-Marie MAGNIER



Didier ORTSCHEIT



Nadine BROCAULT



Djelloul BENYAGOUB



Agnès DUPUIS



Florence



Laurence



Mathilde ZAMBEAUX



Christine BANCEL



Annick BARRE



Joël RUTARD



Emmanuel BRISSET

Les commissions

Lors du conseil municipal du 7 avril dernier, et conformément à l'article L 2121-22 Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la création des différentes commissions municipales. Elles sont au nombre de 10 et composées de plusieurs conseillers municipaux, le Maire étant président de droit de chaque commission.

Commission des Finances

Vice président : Yves BAILLY

Alain MARCHAND
Jean-Claude JOHANNET
Jean-Marie MAGNIER
Nadine BROCAULT
Emmanuel BRISSET

Commission d'Urbanisme

Vice président : Alain MARCHAND

Françoise COUSIN
Jean-Claude JOHANNET
Djelloul BENYAGOUB
Agnès DUPUIS
Florence KENNY
Christine BANCEL

Commission Bâtiments

Vice président : Yves BAILLY

Julien PARISOT Djelloul BENYAGOUB Joël RUTARD

Commission Voirie - Sécurité routière - Environnement

Vice président : Julien PARISOT

Yves BAILLY

jean-Claude JOHANNET Didier ORTSCHEIT Nadine BROCAULT

Dielloul BENYAGOUB

Agnès DUPUIS

Mathilde ZAMBEAUX

Annick BARRE

Commission Affaires Sociales

Vice présidente : Françoise COUSIN

Isabelle MASTON Jean-Marie MAGNIER Nadine BROCAULT Annick BARRE

Commission communication

Vice présidente : Laurence PERAL

Isabelle MASTON Jean-Marie MAGNIER Christine BANCEL

Commission Animation Jeunesse et Petite Enfance

Vice présidente : Isabelle MASTON

Françoise COUSIN
Jean-Marie MAGNIER
Laurence PERAL
Mathilde ZAMBEAUX
Emmanuel BRISSET

Commission Affaires scolaires et Service Enfance

Vice présidente : Françoise COUSIN

Isabelle MASTON

Jean-Claude JOHANNET
Jean-Marie MAGNIER
Didier ORTSCHEIT
Florence KENNY
Laurence PERAL
Joël RUTARD

Commission Vie Associative, Culturelle, et Tourisme

Vice présidente : Isabelle MASTON

Alain MARCHAND Yves BAILLY Florence KENNY Laurence PERAL Mathilde ZAMBEAUX Joël RUTARD

Commission Protection Sociale - Hygiène et Sécurité liées au Personnel Communal

Vice président : Jean-Claude JOHANNET

Françoise COUSIN
Jean-Marie MAGNIER
Christine BANCEL

Commission Appels d'offres (3T/3S)

Titulaires

Alain MARCHAND Yves BAILLY Annick BARRE

Suppléants

Julien PARISOT
Djelloul BENYAGOUB
Emmanuel BRISSET

Les délégués

DESIGNATION DE DELEGUES POUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET STRUCTURES DIVERSES

SIAEP Cellettes - Chitenay - Cormeray

<u>4 Titulaires</u>: 1 Suppléant:

Julien PARISOT Yves BAILLY

Jean-Claude JOHANNET Didier ORTSCHEIT Marie-Christine BANCEL

Syndicat Val du Beuvron

4 Titulaires :3 SuppléantsAlain MARCHANDMichel CONTOURYves BAILLYIsabelle MASTONDjelloul BENYAGOUBFlorence KENNY

Joël RUTARD

Syndicat du Beuvron Aval

<u>2 Titulaires</u>: <u>2 Suppléants</u>:

Alain MARCHAND Djelloul BENYAGOUB
Jean-Claude JOHANNET Marie-Christine BANCEL

Syndicat mixte Pays des Châteaux

<u>1 Titulaire</u> <u>1 suppléant</u> Michel CONTOUR Isabelle MASTON

Syndicat intercommunal d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

<u>1 Titulaire</u>: <u>1 Suppléant</u>:

Julien PARISOT Jean-Claude JOHANNET

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

1 Délégué des élus : Jean-Claude JOHANNET

Délégué du conseil municipal auprès de l'Association « Randonnées Val de Loire Sud» (1) :

<u>1 Titulaire</u> <u>1 Suppléant</u>
Annick BARRÉ Mathilde ZAMBEAUX

Correspondant Défense

1 Correspondant : Jean-Marie MAGNIER

Les nouveaux rythmes scolaires

La commission des Affaires Scolaires, constituée lors du conseil municipal du 8 avril 2014, s'est réunie le samedi 12 avril pour travailler sur les temps d'activités périscolaires (TAP) à mettre en place en septembre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'avis des parents sur l'organisation de ces TAP ainsi que sur les activités qui peuvent y être proposées est important. Nous souhaitons que cette mise en place se fasse dans la concertation.

Compte tenu de l'évolution de la réflexion sur cette réforme au niveau national, nous adresserons, dès que possible, aux parents d'élèves un questionnaire qui nous permettra d'affiner nos propositions.

Nous tiendrons les parents d'élèves informés tout au long de cette fin d'année scolaire sur l'avancée de notre travail qui se fera selon un calendrier dense et précis de consultations avec les différents partenaires concernés.

Démarchage

Depuis plusieurs semaines, des appels téléphoniques nous parviennent en mairie concernant le démarchage de sociétés auprès de nos administrés.

Le démarchage est une technique de vente qui consiste pour un vendeur à solliciter un consommateur à sa résidence ou à son lieu de travail, ou plus généralement dans tout lieu qui n'est pas par nature destiné à la commercialisation, afin de lui proposer l'acquisition d'un bien ou d'un service à titre onéreux. Le démarchage peut se faire par le biais d'un article de presse ou d'un prospectus, par téléphone ou par tout moyen assimilable.

Les sociétés de démarchage n'ont pas l'obligation légale de se déclarer en mairie et ne peuvent en aucun cas se présenter de la part de la mairie sans avoir un document signé du Maire.

Il convient donc aux administrés d'être vigilants. Si un doute subsiste et que vous avez accepté la visite de démarcheurs, contacter le Garde Champêtre au secrétariat de mairie. Dans la mesure du possible, il se déplacera et s'assurera de la vérification des renseignements fournis par la personne qui se sera présentée à vous.

Le démarchage téléphonique est une technique de prospection, de vente et d'enquêtes commerciales fondée sur des appels téléphoniques en nombre et ciblés.

Ils appellent tard le soir, et même les week-ends... Les démarcheurs par téléphone ne reculent devant rien pour vous vendre tout et n'importe quoi.

Vous êtes en mesure de vous opposer à cette utilisation simplement et gratuitement.

« Pacitel » est une liste regroupant les numéros de téléphone fixes et mobiles des consommateurs qui ne souhaitent plus être démarchés téléphoniquement par les entreprises dont ils ne sont pas clients. Fondée sur le droit d'opposition classique de la loi de 1978, elle met les consommateurs à l'abri des appels provenant des entreprises auxquelles ils n'ont pas donné leur consentement. Attention, l'inscription sur cette liste se fait uniquement via le site www.pacitel.fr. Elle est à renouveler tous les 3 ans.

Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le

dimanche 25 mai 2014

Ouverture des bureaux de vote : 8 h - 18 h

N'oubliez pas de vous munir impérativement d'une pièce d'identité.

Galoches des Solognots

Le dimanche 18 mai 2014 se dérouleront les $11^{\rm èmes}$ « Galoches des Solognots ».

Entre 8 h et 12 h, les coureurs passeront Rue de Beauregard, Rue du Parc et la Route de *C*lénord.

Afin de préserver la sécurité des participants, nous vous demandons de **rouler au pas** si vous devez emprunter ces voies.

Petits rappels du Garde-Champêtre ...

A l'approche de la période estivale, voici quelques points de réglementations à rappeler.

Nuisances sonores - Bruits

Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1999

Article 1er : Dispositions générales

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Article 6-1: Propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article R 1334-31 du Code de la Santé Publique

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

En matière de bruits de voisinage, une simple démarche **courtoise** suffit à faire prendre conscience au « bruiteur » de la nuisance qu'il provoque. De même pour le « bruiteur », il suffit de **prévenir** de la durée des inconvénients que l'on va occasionner. Si aucune solution amiable n'est trouvée au regard de la réglementation, l'interlocuteur sera alors la mairie.

RESPECTER LES AUTRES, C'EST-SE RESPECTER SOI-MÊME

Entretien de propriété

Article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.



En espérant que leur comportement changera.

Paroles de chiens...

Quel joli village qu'est Cellettes. J'aime les promenades avec mon maître qui me font découvrir les passerelles, les rues, l'espace dédié aux jeux pour les enfants à côté du terrain de camping. Les autres chiens que je côtoie ont le même sentiment... Sauf... que certains de nos maîtres ne sont pas sensibles au fait de laisser ces espaces propres : nos déjections jonchent le sol des rues et des endroits où nous passons. Pourtant, il serait facile de les ramasser et de les déposer dans les poubelles « publiques » qui jalonnent l'itinéraire de nos promenades, mais nos maîtres n'ont pas le réflexe de le faire. Je pensais qu'ils s'occupaient de nous, mais les tâches ingrates, ils n'en veulent pas. C'est bien dommage! Je leur rappelle de tout même un extrait de l'article 6 de l'arrêté municipal relatif à la salubrité et la propreté qui indique que : « ... chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections qui doivent être ramassées immédiatement... ».

Médor, Pollux et les autres...